

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE



**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 16 janvier 2026

Présents : Bernard MICHEL, Florence DEUIL, Fanny JOUANNEAU, Roger GIRAUD, Michèle JOUANNY, Denise VINCENT

Absents et représentés : François PINATEL, Francine PHILIPPE (pouvoir à Michèle JOUANNY), Jean-Marc SAUNIER (pouvoir à Denise VINCENT)

Absents et non représentés : Christophe VENERA, Guy BERARD

Florence DEUIL a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération n° 2026/04 : Micro-Folie : convention d'accueil du dispositif avec la Communauté de Communes de l'Oisans**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de l'Oisans est engagée auprès du Ministère de la Culture dans le déploiement du dispositif de la Micro-Folie sur le territoire de l'Oisans. Ce dispositif répond à trois ambitions pouvant se décliner différemment selon les spécificités des territoires :

1. **Animer les territoires**, pour créer de nouveaux lieux de vie populaires. Chaque Micro-Folie a pour vocation d'être un lieu de convivialité et d'échanges pouvant se matérialiser par la création d'un bar associatif et/ou d'un espace dédié aux enfants.
2. **Offrir les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous**, en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée numérique. Le Musée numérique est une application réunissant plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées à découvrir sous forme digitale, composant une galerie d'art virtuelle unique, mêlant arts visuels, design, architecture, spectacles vivants et contenus scientifiques. En plus du Musée numérique, un espace de réalité virtuelle peut être mis en place pour permettre aux visiteurs d'explorer des mondes à 360°.
3. **Favoriser la création**, en permettant aux artistes locaux et aux habitants de se produire au sein du réseau Micro-Folie et d'être programmés dans les établissements culturels partenaires, que cela soit à travers la mise à disposition d'une scène équipée et/ou la création d'un espace atelier ou d'un FabLab.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une Micro-Folie est programmée à Mizoën en 2026 dans les conditions suivantes :

Lieu d'accueil : salle polyvalente

Public : scolaire et grand public

Installation : le 13 avril 2026

Ouverture : du 14 au 17 avril et du 21 au 24 avril 2026

Décentralisation : à Besse-en-Oisans et Clavans-en-Haut-Oisans

Désinstallation : le 27 avril 2026

Dans cette optique et pour permettre le déploiement de la Micro-Folie, il convient d'encadrer le fonctionnement du dispositif par une convention, pour satisfaire la charte d'engagement de la Communauté de Communes au réseau des Micro-Folies et pour respecter les conditions d'accès et d'utilisation du dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'accueil de la Micro-Folie dans les conditions prévues détaillées ci-dessus.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'accueil du dispositif Micro-Folie avec la Communauté de communes de l'Oisans.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

26 JAN. 2026



Le Maire,  
Bernard MICHEL